

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**LUNEVILLE**  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 001/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 19  
Votants : 22

#### OBJET

**DEMANDE DE SUBVENTION  
DETR 2019 : Aménagement de  
l'Ecole élémentaire du Centre.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 22 JANVIER 2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mmes LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mme TIHA - MM. VANOT- MALARDE –

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme LICHY à Mme COUDRAY - M. STEIMER à M. GEX – Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE.

**Excusés** : MM. MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

**Absents** : Mme DIEZ - M. BEGNENE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. Finances locales 7.5 Subventions

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

En raison de la baisse des effectifs de l'école maternelle du Centre, située 5 rue des trois frères Clément (passage de 3 classes à 2 classes pour l'année scolaire 2018-2019) ; et au vu de l'espace disponible à l'école élémentaire du Centre, sise 4 rue de l'Abbé Munier, il semble aujourd'hui cohérent de rassembler l'école maternelle du centre et l'école élémentaire au sein de l'école élémentaire du Centre.

Cela nécessite des travaux d'aménagement estimés à 97 361.60 € HT et comprenant les dépenses inscrites dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

Pour effectuer ces travaux, il est opportun de solliciter une subvention DETR 2019, selon le plan prévisionnel de financement suivant :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Aménagement intérieur : Démolition, menuiserie, plâtrerie, électricité, plomberie, chauffage, chape/carrelage, peinture, sols	86 350.00	ETAT – DETR 2019 (40%)	38 944.64
		AUTOFINANCEMENT (60%)	58 416.96
Aménagements extérieurs : structure jeu, panneau d'information et sol amortissant	11 011.60		
<b>TOTAL</b>	<b>97 361.60</b>		<b>97 361.60</b>

Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'engagement de ce projet ;
- **ACTE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2019 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution de la subvention sollicitée.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 002/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

**Nombre de Conseillers : 27**

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 22

#### OBJET

**DEMANDE DE SUBVENTION  
DETR 2019 : Création de  
courts de tennis couverts.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 22 JANVIER 2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mmes LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mme TIHA - MM. VANOT- MALARDE –

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme LICHY à Mme COUDRAY - M. STEIMER à M. GEX – Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE.

**Excusés** : MM. MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

**Absents** : Mme DIEZ - M. BEGNENE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. Finances locales 7.5 Subventions.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

La commune dispose actuellement d'un court de tennis couvert et de trois courts de tennis extérieurs. Depuis plusieurs années, le club de tennis ; qui compte 114 licenciés sur la saison 2017/2018 connaît de nombreuses difficultés ; notamment organisationnelles, pour planifier les entraînements et les tournois. Le nombre de licenciés et la présence d'un unique court couvert compliquent la pratique du tennis pour l'ensemble des licenciés.

De plus, le club local souhaite développer davantage d'activités et manque à ce jour d'infrastructures nécessaires à son développement.

Afin de répondre à cette problématique et de favoriser le développement du tennis et de la pratique sportive, il est proposé de créer deux nouveaux courts à proximité des terrains existants, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Courts de tennis couverts, comprenant deux terrains synthétiques en dur, deux structures en bois lamellés, deux doubles toiles, un éclairage LED, terrassement armature et de fond, l'assistance à maîtrise d'ouvrage.	316 535 €	ETAT – DETR 2019 (30%)	94 960,50 €
		AUTOFINANCEMENT (70%)	221 574.50 €
TOTAL	316 535 €		316 535 €

Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'engagement de ce projet ;
- **ACTE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2019 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution de la subvention sollicitée.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 003/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 19  
Votants : 22

**OBJET**  
**DEMANDE DE SUBVENTION**  
**DETR 2019 : Changement**  
**d'une canalisation rue des**  
**Gadines.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 22 JANVIER 2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mmes LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mme TIHA - MM. VANOT- MALARDE –

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme LICHY à Mme COUDRAY - M. STEIMER à M. GEX – Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE.

**Excusés** : MM. MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

**Absents** : Mme DIEZ - M. BEGNE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. Finances locales 7.5 Subventions

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

La conduite de transfert et de distribution d'eau potable rue des Gadines date de 1938.

Depuis plusieurs années, de l'eau colorée est parfois observée chez les habitants des rues desservies par le réseau de distribution du réservoir Saint-Christophe et du réservoir du Haut Buisson. Cette coloration semble être de plus en plus importante et a des impacts sur la vie quotidienne des habitants concernés.

Il est donc nécessaire de changer cette conduite de transfert et de distribution, pour répondre, à long terme, à cette problématique. Ce chantier comporte de lourds travaux de voirie.

**Une subvention** a été accordée par le Conseil Départemental à hauteur de 22 222 €. Afin d'équilibrer le budget, il semble également opportun de solliciter une subvention DETR 2019, suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Renouvellement de la canalisation d'eau potable rue des Gadines	102 020.00	DETR 2019 (40%)	40 808.00
		CONSEIL DEPARTEMENTAL 54 (22%)*	22 222.00
		AUTOFINANCEMENT (38%)*	38 990.00
<b>TOTAL</b>	<b>102 020.00</b>		<b>102 020.00</b>

\* % arrondi à l'unité

Vu l'avis de la commission des Finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'engagement de ce projet
- **ACTE** le plan de financement ci-dessous
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2019
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier
- **S'ENGAGE** à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution de la subvention sollicitée.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 004/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 22

**OBJET**  
**CESSION D'UN TERRAIN A LA**  
**SOCIETE "AGES & VIE**  
**HABITAT".**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 22 JANVIER 2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mmes LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mme TIHA - MM. VANOT- MALARDE –

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme LICHY à Mme COUDRAY - M. STEIMER à M. GEX – Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE.

**Excusés** : MM. MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

**Absents** : Mme DIEZ - M. BEGNENE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 3. Domaine et patrimoine

##### 3.2 Aliénation.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2018, la Commune de Baccarat s'est engagée à céder à la société « Ages & Vie Habitat » un terrain situé rue du Canal (terrain à détacher de la parcelle cadastrée...) en vue de la construction de logements pour personnes âgées et/ou handicapées, à un prix compris entre 10 et 30 euros hors taxes le mètre-carré.

La société « Ages & Vie Habitat » a développé une nouvelle forme d'hébergement destinée aux personnes âgées en perte d'autonomie, ne pouvant plus résider à leur domicile mais souhaitant rester dans leur ville.

Intéressée par un terrain d'une surface d'environ 2 595 m<sup>2</sup>, elle a présenté un projet de construction d'un bâtiment d'accueil pour personnes âgées et/ou handicapées, composé de cinq logements.

La surface exacte à céder sera confirmée par l'élaboration d'un document d'arpentage.

Dans l'état actuel des pourparlers, la cession se réaliserait selon les modalités financières suivantes : le terrain sera vendu au prix de 25 € (vingt-cinq euros) du mètre-carré, hors taxes et droits d'enregistrement. Les frais afférents au géomètre et au notaire seront à la charge de l'acquéreur.

De plus, la vente de ce terrain sera assortie des clauses contractuelles suivantes :

- la construction d'un immeuble destiné aux personnes âgées/handicapées, en rez-de-chaussée et par priorité à l'hébergement avec services, dans des conditions permettant la prise en charge de leur éventuelle dépendance.
- l'exploitation par la location d'appartements en rez-de-chaussée des bâtiments par priorité aux personnes âgées/handicapées de la Commune, par « Ages & Vie Habitat ».
- En contrepartie de la priorité d'accueil accordée aux personnes âgées/handicapées issues de la commune, la commune s'engage à :
  - Assurer la signalétique et le fléchage directionnel des bâtiments « Ages & Vie » de manière à faciliter le cheminement des visiteurs qui souhaitent rendre visite aux personnes âgées/handicapées,
  - Faire figurer le bâtiment « Ages & Vie » dans tous les plans ou documents édités par la commune ayant pour but de faciliter le cheminement des visiteurs dans la commune,
  - Accorder au minimum deux fois par année civile la possibilité en cas de besoin et sur demande de sa part, à « Ages & Vie » le droit de communiquer sur une page entière du bulletin municipal et/ou sur le site internet de la commune,
  - Autoriser « Ages & Vie » à poser un panneau signalétique « Ages & Vie » aux entrées principales de la commune (taille 1000 x 400 mm),
  - Mettre à disposition des plaquettes informatives aux accueils de la mairie et du CCAS pour faire connaître le concept "Ages & Vie" auprès de la population sans engagement de démarches commerciales,
  - Faire le lien entre "Ages & Vie" et la population par le biais d'échanges réguliers et en désignant un interlocuteur référent au niveau du CCAS de la commune de BACCARAT.

La commune pourra renoncer à ses engagements en adressant une lettre en recommandé avec AR qu'elle adressera à la société « Ages & Vie » avec un préavis de 6 mois. Ce renoncement aura pour effet d'annuler la priorité d'accueil accordée aux personnes âgées/handicapées de la commune.

Pour se garantir tant de l'exécution par la société "Ages & Vie Habitat " de son obligation de construire, que de l'exploitation dans de bonnes conditions des locaux construits, la société « Ages & Vie Habitat » s'engage :

- à construire l'immeuble prévu dans les trois ans à compter de la date d'acquisition du terrain par la société "Ages & vie Habitat".

Dans le cas contraire, une clause résolutoire sera prévue à l'acte de vente permettant au vendeur de récupérer la pleine propriété du terrain aux mêmes conditions financières.

La présente clause devra être rappelée dans tous les actes translatifs ou déclaratifs concernant le bien objet des présentes et ledit engagement transféré aux futurs propriétaires.

- Vu l'avis de France Domaines;
- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** la vente dudit terrain d'une surface d'environ 2 595 m<sup>2</sup>, au prix de 25 € du mètre carré, hors droits et taxes, au profit de la société "AGE & VIES HABITAT". Les frais afférents au géomètre et au notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- **ACCEPTE** les clauses contractuelles définies ci-avant
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX

DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 005/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 19  
Votants : 22

#### OBJET

**CESSION D'UN TERRAIN  
SITUE 35 RUE DE MENIL.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 22 JANVIER 2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Étaient présents :** M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mmes LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mme TIHA - MM. VANOT- MALARDE –

**Excusés ayant donné pouvoir :** Mme LICHY à Mme COUDRAY - M. STEIMER à M. GEX – Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE.

**Excusés :** MM. MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

**Absents :** Mme DIEZ - M. BEGNE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 3. Domaine et patrimoine 3.2 Aliénations

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Mme VOUAUX Aurélie a manifesté un intérêt à vouloir acquérir une ancienne maison d'habitation en état de ruine située 35 rue de Ménil à Baccarat, propriété communale.

Mme VOUAUX est actuellement propriétaire de l'habitation existante située au n° 37 rue de Ménil. (Parcelle voisine attenante)

Le bien concerné, cadastrée section AR n° 104, avait été évalué par le service du Domaine le 6 avril 2017 à 5000 € hors droits et taxes.

Après plusieurs rencontres sur place et échanges avec l'offrant, il a été convenu qu'après démolition par le futur acquéreur dudit immeuble, une partie de la parcelle d'une surface d'environ 31 m2 devra être conservée dans le domaine public afin d'améliorer la visibilité au niveau du carrefour (élargissement du trottoir).

Pour tenir compte de cet élément nouveau, une demande de réévaluation de la valeur vénale du terrain à céder a été formulée auprès du Domaine.

Prise en compte ce détachement à prévoir par division parcellaire ainsi que les contraintes liées à la situation de ce terrain situé en secteur protégé (périmètre aux abords d'un monument historique), le prix qui a été arrêté dans le cadre des pourparlers avec l'offrant est de 1000 euros, hors frais de notaire.

- Vu l'avis de France Domaines ;
- Vu l'avis de la commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** la vente dudit terrain d'une surface d'environ 132 m<sup>2</sup>, au prix de 1000 €, hors droits et taxes, au profit de Mme VOUAUX Aurélie. Les frais afférents au géomètre seront à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX.

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 006/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 19  
Votants : 22

#### OBJET

**CONVENTION DE GESTION  
DU SERVICE  
ASSAINISSEMENT PAR LA  
COMMUNE DE BACCARAT  
POUR LE COMPTE DE LA  
COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU TERRITOIRE  
DE LUNEVILLE A BACCARAT.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 22 JANVIER 2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mmes LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mme TIHA - MM. VANOT- MALARDE –

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme LICHY à Mme COUDRAY - M. STEIMER à M. GEX – Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE.

**Excusés** : MM. MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

**Absents** : Mme DIEZ - M. BEGNE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Par arrêté préfectoral n° 2018-21 en date du 20 décembre 2018, Monsieur le Préfet du département de Meurthe et Moselle a formalisé **l'extension de la compétence en matière d'assainissement collectif.**

Par convention, la Communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat confie à la commune de Baccarat certaines prestations de gestion du service Assainissement collectif tel que défini aux articles L2224-10 du CGCT.

**Cette convention définit :**

- Les modalités des interventions des services ;
- Les responsabilités ;
- Le suivi de la convention ;
- La durée de la convention et dénonciation.

Vu l'avis de la Commission des Finances,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe avec le Président de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX.

DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 007/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 19  
Votants : 22

#### OBJET

CONVENTION D'ATTRIBUTION  
DE SUBVENTION POUR  
L'ANNEE 2019 A L'ECOLE DE  
MUSIQUE ET DE CHANT DE  
BACCARAT (ECMB).

Le Maire certifie que le compte-rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait  
été faite le 22 JANVIER 2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit Janvier, le Conseil Municipal de la  
Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX,**  
**Maire.**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER-  
Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD –  
M. COUDRAY – Mmes LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN  
VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mme TIHA - MM. VANOT-  
MALARDE –

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme LICHY à Mme COUDRAY -  
M. STEIMER à M. GEX – Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE.

**Excusés** : MM. MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

**Absents** : Mme DIEZ - M. BEGNE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de  
secrétaire.

#### 7. FINANCES LOCALES 7.5 Subvention

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de  
Madame Isabelle CHASSAIN, Adjointe en charge de l'École de  
Musique.

- Considérant que Le fonctionnement de l'école de Musique et de  
chant de BACCARAT nécessite l'attribution d'une subvention  
municipale.

Pour l'année 2019, il est proposé d'attribuer une subvention de  
50.000 €.

Vu l'avis de la commission des finances,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 50.000 € à l'Ecole de  
Musique et de Chant de Baccarat pour l'année 2019 ;
- **DECIDE** que cette subvention sera versée semestriellement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention de  
partenariat avec l'EMCB pour l'attribution d'une subvention d'un  
montant supérieur à 23.000 euros.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX.

DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 008/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 19  
Votants : 22

#### OBJET

**ATTRIBUTION D'UNE  
SUBVENTION AU COMITE  
D'ORGANISATION DU  
CONCOURS NATIONAL DE LA  
RESISTANCE ET DE LA  
DEPORTATION.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 22 JANVIER 2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture et publication  
du ---

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Étaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mmes LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mme TIHA - MM. VANOT- MALARDE –

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme LICHY à Mme COUDRAY - M. STEIMER à M. GEX – Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE.

**Excusés** : MM. MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

**Absents** : Mme DIEZ - M. BEGNE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**7.10 FINANCES LOCALES  
7.5 Subventions**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Claude LINDER, Adjoint délégué aux cérémonies et associations patriotiques,

- Vu l'avis de la commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer une subvention de **50,00 €** au Comité Départemental d'organisation du Concours national du Prix de la résistance et de la déportation. Cette subvention est destinée au concours de l'année scolaire 2018-2019.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX.

DEPARTEMENT  
MEURTHE-et-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
BACCARAT

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 009/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27  
Présents : 19  
Votants : 22

#### OBJET

**BILAN DES MARCHES  
PUBLICS CONCLUS EN 2018.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 22 JANVIER 2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mmes LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mme TIHA - MM. VANOT- MALARDE –

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme LICHY à Mme COUDRAY - M. STEIMER à M. GEX – Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE.

**Excusés** : MM. MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

**Absents** : Mme DIEZ - M. BEGNE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### 1. Commandes publiques 1.2 Marché publics

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Le Décret 2016-360 du 25 février 2016 est applicable aux marchés lancés à partir du 1er avril 2016. Il oblige, en son article 107 (ex article 133 du Code des marchés publics), les acheteurs à publier, chaque année, une liste d'informations relatives aux marchés conclus l'année précédente et aux modifications de marchés apportées.

Le conseil municipal prend acte de la liste des marchés publics conclus en 2018, telle qu'elle figure dans le tableau ci-après :

Fait et délibéré à BACCARAT, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX.

### Bilan des marchés publics conclus en 2018

Objet du marché	Type de procédure	Date de notification	Titulaire	CP du titulaire	Montant du marché HT	Budget impacté
2018-002 – Reprise de sépulture dans les cimetières de Baccarat et Badménil	Marché à bon de commande	Notifié le 05/07/18	OGF/PFG services funéraires	88700	Fixé par BPU, sans mini ni maxi	Budget Ville
2018-003 – Travaux de rénovation de l'éclairage public pour une mise en conformité des réseaux électriques et la réalisation d'économies d'énergie TEPCV	MAPA	Notifié le 14/06/18	INEO RESEAUX EST	54304	346 839.09	Budget Ville
2018-004* – Fourniture de matériel pour la rénovation de l'éclairage public	MAPA – A bons de commande	14/06/18	LOT 1 - ECLATEC	54528	20 521.00	Budget Ville
		15/06/18	LOT 2 - RAGNI	06610	15 488.00	
		14/06/18	LOT 3 – ECLATEC	54528	11 900.00	
		14/06/18	LOT 4 - FIMEC	57140	22 057.00	
		14/06/18	LOT 5 - REXEL	54180	6 510.00	
2018-005 – Réalisation d'une conduite de transfert d'eau potable rue des Grottes	MAPA	05/06/18	PRESTINI TP	54300	31 986.67	Budget Eau
2018-006** – Mission de bureau de contrôle et coordination SPS- Musée du flacon	MAPA	26/09/18	LOT 1 – BUREAU VERITAS	54600	21 168.00	Budget Ville
		22/10/18	LOT 2 – ACE BTP	74 960	8 484.66	
2018-007*** - Contrats d'assurance	MAPA	28/12/18	LOT 1 - SMACL	79 031	2 928.98	Budget Ville
		28/12/18	LOT 2 - GROUPAMA	67012	310.65	
		28/12/18	LOT 3 - PILLOT	62922	500.00	
		24/12/18	LOT 4 - MARTIN	04200	5570.67	
		28/12/18	LOT 5 - GROUPAMA	67012	11027.94	

**\*Marché 2018-004 :**

- LOT 1 : Fourniture de matériel rétrofit pour luminaire Eclatec Indice
- LOT 2 : Fourniture de matériel rétrofit pour luminaire Philips Océan Exact
- LOT 3 : Fourniture de bornes d'éclairage à leds
- LOT 4 : Fourniture d'horloge astronomique
- LOT 5 : Fourniture d'armoire d'éclairage public

**\*\* Marché 2018-006 :**

- LOT 1 : Mission de bureau de contrôle
- LOT 2 : Mission de coordination SPS

**\*\*\*Marché 2018-007 :**

- LOT 1 : Responsabilité civile et risques annexes
  - LOT 2 : Protection fonctionnelle
  - LOT 3 : Protection juridique
  - LOT 4 : Assurance automobile
  - LOT 5 : Dommage aux biens
-

DEPARTEMENT  
**MEURTHE-et-MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
LUNEVILLE  
CANTON  
**BACCARAT**

## COMMUNE DE BACCARAT

### EXTRAIT N° 010/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

**Nombre de Conseillers : 27**

**En exercice : 27**  
**Présents : 19**  
**Votants : 22**

#### OBJET

**BILAN DES CESSIONS ET  
ACQUISITIONS DE L'ANNEE  
2018.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
et que la convocation du Conseil avait été faite le 22 JANVIER 2019

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

**Etaient présents** : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mmes LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN VIRLOUVET – MANGEMATIN - BANNEROT – Mme TIHA - MM. VANOT- MALARDE –

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme LICHY à Mme COUDRAY - M. STEIMER à M. GEX – Mme MARECHAL à Mme VAUDEVILLE.

**Excusés** : MM. MARULAZ – PREVOT – MOUGEOT.

**Absents** : Mme DIEZ - M. BEGNENE.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **3. Domaine et Patrimoine.**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par la LOI N°2009-526 du 12 Mai 2009 – art.121) dispose que le Conseil Municipal des communes de plus de 2000 habitants, délibère chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions effectives opérées sur leur territoire. Le bilan est annexé au compte-administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte du bilan des acquisitions et cessions de l'année 2018 annexé à la présente délibération et au compte administratif 2018.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
M. Christian GEX.

## LISTE DES CESSIONS ET ACQUISITIONS DE L'ANNEE 2018

### VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER :

ACQUEREUR	SITUATION DU TERRAIN	SUPERFICIE	PRIX DE VENTE
Sandrine POHL Sylvain CHERRIER	Ancien camping municipal "Pré de Hon"	6400 M <sup>2</sup>	12.000 €
Sandrine POHL Sylvain CHERRIER	Borne de camping-cars		Euro symbolique

### PAS D'ACQUISITION EN 2018